

L'an deux mil dix-huit le onze octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 4 octobre 2018, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

**Conseillers présents :** Chantal ROUSSEL, Emmanuel GONTHIER, Claude JACOB, Lydia ESCLATINE, Guy SOUILLER, Philippe TERRANOVA.

**Conseiller absent :** Tony CANO (procuration à Emmanuel GONTHIER), Analio FIGUEIREDO (procuration à Guy SOUILLER), Nicolas BIERI.

**Secrétaire de séance :** Lydia ESCLATINE.

**Délibération n°6: Indemnité de fonction du maire et des adjoints :**

Madame le maire informe le Conseil qu'avec la mise en place du prélèvement à la source des impôts sur le revenu, il serait plus simple de verser l'indemnité des élus mensuellement et non plus au trimestre comme prévu par délibération du 6 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018 de verser les indemnités du maire et des adjoints mensuellement aux taux applicables aux communes de moins de 500 habitants, soit :

- 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire.
- 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Chantal ROUSSEL

